



Proposition de rachat de parts dans une SCI

Par **Dorima**, le **29/06/2014** à **12:32**

Bonjour,rnrnPour compenser une non augmentation de salaire pour la 3ème année consécutive, mon employeur m'a offert la possibilité de participer à hauteur de 5% (soit 10€ la part)dans une SCI qu'il créait avec un associé.rnrnAujourd'hui les associés souhaitent que je leurs vende mes parts estimées à +/- 400€ la part afin de ne pas créer une nouvelle SCI.rnrnMalgré le montant du rapport actuel de mon "investissement" je ne souhaite pas vendre mes parts car l'emprunt s'autofinance grâce à la location et une fois l'emprunt terminé théoriquement je pourrai percevoir de petits revenus complémentaires.rnrnJe vous remercie par avance de bien vouloir me faire part de votre point de vue.rnCordialement

Par **Michel**, le **13/07/2014** à **11:38**

Bonjour,rnrnOn ne peut pas vous obliger à vendre vos parts, donc si vous voulez restez associé, vous le pouvez.